

## Le CSN du SNTRS-CGT réuni le 9 décembre 2025

### Motion de soutien à Sophie Binet

Le SNTRS-CGT porte le constat d'une répression syndicale croissante sur tout le territoire.

La secrétaire générale confédérale de la CGT se trouve mise en examen suite à une plainte pour injures publiques. Cette plainte a été déposée par une association patronale. Mais de quoi parle-t-on ?

A l'occasion d'une interview, elle était revenue sur les propos de certains grands patrons qui se sont exprimés publiquement pour peser dans les débats sur le budget de l'Etat. Ils contestaient les positions de certains parlementaires qui exigeaient la remise en cause des 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises. Ces grands patrons ont ouvertement fait un « chantage à l'emploi » et menacé de quitter la France pour échapper à la fiscalité du pays, faisant fi de toute forme de « patriotisme » auquel certains semblaient être particulièrement attaché. La secrétaire générale constatait à son tour qu'au moment de discuter justement du budget de l'état et de sa situation soi-disant dramatique, « les rats quittent le navire ». C'est pour cette métaphore populaire que Sophie Binet se trouve mise en examen.

Précédemment, le secrétaire général de l'union départementale des syndicats CGT du Nord a été condamné pour « apologie du terrorisme » suite à une expression légitime des positions de la CGT sur les droits du peuple palestinien.

Plus généralement, comme aux États-Unis, la France est confrontée à une forme de censure de la parole publique. Notre société connaît des remises en cause insolentes de la liberté d'expression à l'image de Pierre Emmanuel Barré, humoriste satirique visé par une plainte du ministre de l'intérieur pour un sketch dénonçant (*avec impertinence et humour*) les violences policières à Sainte-Soline. Nombre de nos camarades et responsables syndicaux se font attaquer devant les tribunaux pour s'être exprimé, avoir défendu les libertés et les droits des salarié.es dans le cadre de leurs activités militantes.

Le SNTRS-CGT manifeste son indignation face à ce qui apparaît comme une campagne de répression syndicale massive et plus largement une remise en cause de l'expression publique de nos militant.es et de ceux qui portent la controverse dans l'espace public.

Le SNTRS-CGT réaffirme son attachement à la liberté d'expression surtout lorsqu'elle porte l'expression des intérêts des travailleur.euses et de nos camarades.

Le SNTRS-CGT dénonce toute forme de répression syndicale sur les camarades de la CGT et nous réaffirmons notre soutien à notre camarade secrétaire générale confédérale, à tous les camarades victimes des répressions syndicales, et à toutes et à tous les camarades qui souffrent d'atteintes à leur liberté d'expression dans la presse et dans leurs fonctions de représentation publique.

Vote POUR à l'unanimité